



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du Mardi 13 Octobre 2020

Président : M. Patrick BELISSANT.

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Anthony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, André MORNAND.

Assiste : M. Yves BEGON, Président des compétitions.

RECOMMANDATION

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions - championnats et coupes - gérées par la LAuRAFoot pour la saison 2020-2021. Elles sont **d'application immédiate** et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation.

Les clubs sont invités à prendre connaissance des dispositions spécifiques validées par le Conseil de Ligue et du communiqué joint émanant du Bureau Plénier du 28/09/2020 qui sont consultables sur le site internet de la LIGUE (Rubrique : Infos Covid).

Le bordereau d'émargement confirmant la prise de connaissance individuelle par les personnes de la délégation, joueurs et staff, du questionnaire Stade Covid 19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du protocole LIGUE en vigueur sur ce sujet concernant les compétitions régionales, la Ligue et notamment sa Commission Régionale de Discipline étudiera les éventuels manquements aux règles sanitaires constatés durant cette période de COVID 19 et pourra ainsi prononcer des sanctions disciplinaires le cas échéant.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (National, Régional ou Départemental) étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.
- Ou un championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

PHASE REGIONALE

* ORGANIGRAMME DE LA PHASE REGIONALE (Rappel)

4^{ème} tour (18 octobre 2020)

72 équipes qualifiées du 3^{ème} tour
Soit 36 matchs à programmer

5^{ème} tour (08 novembre 2020)

36 équipes qualifiées du 4^{ème} tour
Soit 18 matchs à programmer.

6^{ème} tour (22 novembre 2020)

18 équipes qualifiées du 5^{ème} tour
Soit 9 matchs à programmer.

D'où 9 qualifiés pour la phase préliminaire nationale (13 décembre 2020)

4^{ème} TOUR : DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020

A **13h00** sur le terrain des clubs 1ers nommés.

Si une de ces rencontres se déroule en lever de rideau d'un match de Coupe de France, obligation de laisser un délai de 3 heures entre le début des deux rencontres.

L'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard.

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 08 Octobre 2020 au Crédit Agricole à Champagne au Mont D'Or, sous la présidence de M. Pierre LONGERE, Secrétaire Général de la Ligue.

CLUBS RECEVANTS			CLUBS VISITEURS	
N° match	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	551381	U.S. ECOTAY MOINGT	508746	VICHY R.C.
2	512835	SAUVETEURS BRIVOIS	590142	SOURCES VOLCANS FOOT
3	506507	ISSOIRE U.S.	504377	VEAUCHE E.S.
4	554406	JEUNES LIVRADOIS FOOT	580563	F.C. 2A CANTAL AUVERGNE
5	547699	COURNON F.C.	508763	MONTFERRAND A.S.

6	508408	ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.	506258	DOMERAT A.S.
7	508949	BEAUMONT U.S.	508747	ARPAJON C.S.
8	560106	Gpt VALLEE DE LA VEYRE	520923	CHAMALIERES F.C.
9	508749	SAINT FLOUR U.S.	504775	L4ETRAT LA TOUR SPORTIF
10	551383	CLUSES SCIONZIER F.C.	504266	C.S. BELLEY
11	553340	DEUX ROCHERS F.C. (St Egrève)	548844	NIVOLET F.C.
12	546479	RACHAIS E.S.	505605	F.C. LYON FOOTBALL
13	516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU	521000	PRINGY U.S.
14	542553	MISERIEUX TREVoux A.S.	550437	A.S. MARTINEROIS
15	504259	F.C. D'ANNECY	522340	ANNECY LE VIEUX U.S.
16	581459	CHAMBERY SAVOIE FOOT	500324	ANNEMASSE GAILLARD
17	504723	VAULX EN VELIN F.C.	581744	G.F.A. 74
18	549817	G.O. BAS CHABLAIS	504823	LA MURETTE U.S.
19	581776	Gpt HERMITAGE TOURNON	546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES
20	582739	VENISSIEUX F.C.	500355	MONTELMAR U.S.
21	515301	ECHIROLLES F.C.	504563	OULLINS CASCOL
22	504713	SAINT MARCELLIN OI.	504343	ANNONAY F.C.
23	551087	VALLIS AUREA FOOT	580951	MOS 3R
24	554336	LE PUY FOOT 43 AUVERGNE	546478	EYBENS O.C.
25	520061	OI. SAINT GENIS LAVAL	549145	OI. VALENCE
26	522881	MOURS SAINT EUSEBE	548198	AIN SUD FOOT
27	520066	SPORTING CLUB LYON	553248	BRON GRAND LYON
28	504312	VIRIAT C.S.	523483	LYON MONTCHAT A.S.
29	527379 546355	VILLARS U.S. ou BORDS DE SAONE	544208	ROCHE SAINTGENEST F.C.
30	511575	A.S. MONTREAL LA CLUSE	516402	LYON CROIX ROUSSE FOOT
31	525985	CLERMONT SAINT JACQUES A.S.	504275	C.S. NEUVILLE
32	552955	SAVIGNEUX MONTBRISON	508740	MOULINS YZEURE FOOT
33	523650	LIMONEST F.C.	504391	C.S. LAGNIEU
34	581322	SUD OUEST 69 F.C.	549484	U.S. MILLERY VOURLES
35	563727	AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE	504256	VILLEFRANCHE F.C.
36	564205	SORBIERS LA TALAUDIERE	552975	ROANNAIS FOOT 42

HORAIRES

A – RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LAuRAFoot

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Pour les compétitions de JEUNES, l'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

- **Horaire légal** : dimanche 13h00
- **Horaire autorisé** : dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
samedi entre 14h30 et 17h30 uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage par pas de 30 minutes

Attention : dans le cas d'une distance supérieure à 200 km. entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A - Rencontres reprogrammées pour le 25 Octobre 2020 :

U20 - REGIONAL 2 – Poule A :

- * Match n° 21352.1 : Roannais Foot 42 / Et.S. Trinité Lyon (remis du 20/09/2020)
- * Match n° 21361.1 : Rhône Crussol 07 / Murette U.S (remis du 03/10/2020)

U20 - REGIONAL 2 – Poule B :

- * Match n° 21446.1 : F.C. Saint Paul enJarez / Craponne A.S. (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 21447.1 : F.C. Roche St Genest / Cournon F.C. (remis du 27/09/2020)

U20 - REGIONAL 2 – Poule C :

- * Match n° 21537.1 : Aix les Bains F.C. / F.C. Chambotte (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 21543.1 : Echirolles F.C. / Gpt Jeunes Epines (remis du 04/10/2020)
- * Match n° 21546.1 : Villefranche F.C. / Annecy le Vieux U.S. (remis du 04/10/2020)

U18 – REGIONAL 2 – Poule B :

- * match n° 21901.1 : F.C. 2A Cantal Auvergne 2 / U.S. Sucs et Lignon (remis du 10/10/2020)

U18 – REGIONAL 2 – Poule D :

- * match n° 22081.1 : F.C. Echirolles / Aubenas sud Ardèche 1 (remis du 11/10/2020)

U16 - REGIONAL 1 – Poule A :

- * Match n° 22262.1 : Roannais Foot 42 / Moulins Yzeure Foot (remis du 20/09/2020)
- * Match n° 22266.1 : O. St Etienne / F.C. 2A Cantal Auvergne (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 22278.1 : Riom F.C. / Andrezieux Boutheon (2) (remis du 11/10/2020)
- * Match n° 22283.1 : Clermont Foot 63 (2) /Ac. Sp. Moulins Foot (remis du 11/10/2020)

U16 – REGIONAL1 – Poule B :

- * Match n° 22348.1 : Villefranche F.C. / Vaulx en Velin F.C. (remis du 20/09/2020)

U16 - REGIONAL 2 – Poule B :

- * Match n° 22517.1 : U.F.B St Jean d'Ardières / Rhône Crussol 07 (remis du 04/10/2020)
- * Match n° 22516.1 : Av. S. Sud Ardèche / Viriat C.S. (remis du 04/10/2020)

U16 - REGIONAL 2 – Poule D :

- * Match n° 22645.1 : Lyon Montchat AS / St Chamond Foot (remis du 27/09/2020)

B - Rencontres reprogrammées pour le 01 Novembre 2020 :

U15 – REGIONAL 1 – NIVEAU A :

- * Match n° 22708.1 : A.S. Saint Etienne / F.C. Annecy (remis du 27/09/2020)

U15 - REGIONAL 1 Niv.B – Poule A :

- * Match n° 22778.1 : Ol. Saint Etienne / Vichy R.C. (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 22786.1 : Montluçon Foot 1 / Sporting Club Lyon (remis du 10/10/2020)

U15 – REGIONAL 1 Niv. B – Poule B :

- * Match n° 22840.1 : Ol. Valence / Echirolles F.C. (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 22841.1 : Nivolet F.C./ F.C. Cluses Scionzier (remis du 27/09/2020)

U15 - REGIONAL 2 – Poule A :

- * Match n° 22914.1 : Gpt Langeac Siaugues / Gpt. Blavozy-St Germain (remis du 04/10/2020)
- * Match n° 22922.1 : Espaly 1 / Beaumont US 1 (remis du 10/10/2020)

U15 – REGIONAL 2 – Poule B :

- * Match n° 22976.1 : Centre Allier Foot / Firminy Innersport (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 22981.1 : Thiers S.A. / Avermes S.C. (remis du 04/10/2020)

U15 – REGIONAL 2 – Poule C :

- * Match n° 23045.1 : Sorbiers Talaudière / Pierelatte Atom'Sport (remis du 04/10/2020)
- * Match n° 23047.1 : Vallis Aurea Foot / Veauche E.S. (remis du 04/10/2020)

U15 - REGIONAL 2 – Poule E :

- * Match n° 23164.1 : Av. S. Sud Ardèche / Et.S.Trinité Lyon (remis du 20/09/2020)

U 14 – REGIONAL 1 Niv. A :

- * Match n° 22236.1 : A.S. Saint Etienne / F.C. Annecy (remis du 27/019/2020)

U14 - REGIONAL 1 Niv.B – Poule A :

- * Match n° 23306.1 : Ol. Saint Etienne / Vichy R.C. (remis du 27/09/2020)
- * Match n° 23314.1 : Montluçon Foot 1 / Sporting Club Lyon 1 (remis du 10/10/2020)

U14 – REGIONAL 1 Niv. B – Poule B :

- * Match n° 23368.1 : Ol. Valence /Echirrolles F.C.(remis du 27/09/2020)
- * Match n° 23369.1 : Nivolet F.C./ F.C. Cluses Scionzier (remis du 27/09/2020)

C - Rencontres reprogrammées pour le 11 Novembre 2020 :

U20 - REGIONAL 2 – Poule A :

- * Match n° 21371.1 : Maignier Sp 20 / Et.S. Trinité Lyon (remis du 11/10/2020)

U15 - REGIONAL 1 Niv.B – Poule A :

- * Match n° 22790.1 : O. St Etienne / Cusset S.C.A. (remis du 10/10/2020)

U14 - REGIONAL 1 Niv.B – Poule A :

- * Match n° 23318.1 : O. St Etienne / Cusset S.C.A. (remis du 10/10/2020)

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

*** AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE**

Le match n° 25478.1 en Coupe Gambardella Crédit Agricole : A.F.P.C / VILLEFRANCHE F.C. se jouera le samedi 17 octobre 2020 à 15h30 au stade Municipal de Grammond.

*** CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL**

* Le match n° 21306.1 en U20 R1 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / VENISSIEUX F.C. se disputera le samedi 07 novembre 2020 à 17h00 au stade Mager 2, pelouse synthétique.

* Le match n° 22191.1 en U18 R2 – Poule E : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / U.S ANNEMASSE GAILLARD se jouera le samedi 07 novembre 2020 à 14h30 au stade Mager 2, pelouse synthétique.

* Le match n° 22732.1 en U15 R1 – Poule A : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / GRENOBLE FOOT 38 se jouera le dimanche 08 novembre 2020 à 12h30 au stade Boutron, pelouse synthétique.

* Le match n° 23260.1 en U14 R1 – Poule A : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / GRENOBLE FOOT 38 se disputera le dimanche 08 novembre 2020 à 12h30 sur le terrain en herbe du stade Jacques Level.

* **Grpt LANGEAC- SIAUGUES-SAUGUES**

Le match n° 22914.1 en U15 R2 – Poule A : Gpt LANGEAC-SIAUGUES-SAUGUES / Gpt BLAVOZY-ST GERMAIN se déroulera le samedi 24 octobre 2020 sur le terrain de Laniac à Siaugues.

AMENDES

Amende de 25 Euros pour non transmission de la F.M.I. ou envoi hors délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* Match n° 21639.1 en U18 R1 – Poule A : MOULINS YZEURE FOOT (508739)

* Match n° 22279.1 en U16 R1 – Poule A : R.C. VICHY (508746)

* Match n° 22527.1 en U16 R2 – Poule B : C.S. NEUVILLE (504275)

* Match n° 22787.1 en U15 R1 – Niveau B – Poule A : VENISSIEUX F.C. (582739)

* Match n° 23116.1 en U15 R2 – Poule D : VILLE LA GRAND A.J. (552307)

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions fixées à l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Secrétaire de séance